

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé en son lieu ordinaire de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (16) : Me VEYSSY, Maire ; M.AUBY, Me BERTIN, M.BRUGERE, M.CRISTOFOLI (arrivée à 18h50), Me DANAY, Me DARRIET, M.DUPONT, Me MARTINEZ, M.MOGAN, M.PATRIER, M.PICO, M.PEREZ, Me VACHER, Me VIDAL, Me WOLF

Pouvoirs (2) : M. SEIGUE à M. BRUGE
Me OLIVE à Me WOLF

Absents (1) : Me BALDOVINO

Secrétaire de séance : M.BRUGERE

Propos liminaires de Mme le Maire :

C'est une nouvelle année qui démarre sur les chapeaux de roues pour notre commune. Au moment où nous arrivons à mi-mandat, où les investissements des collectivités sont plutôt en berne compte-tenu du contexte tendu et incertain sur le plan financier, ce début d'année 2023 voit la commune de Cénac dérouler les gros chantiers déjà engagés depuis la fin de l'an dernier.

Ainsi, les travaux du Pin Franc avancent à grands pas, les riverains concernés ont déjà exprimé leur satisfaction quant au déroulement du chantier et les réunions hebdomadaires sur site sont très appréciés. Les travaux seront terminés d'ici la fin de ce mois de février, avec une remise en circulation dans les deux sens au même moment.

Un peu plus loin, toujours sur cette RD 240 ou Avenue de Bordeaux, les coussins berlinois ont été retirés car ils étaient devenus obsolètes et dangereux. Une nouvelle signalétique et de nouveaux aménagements sur la base de feux verts « récompenses » ou « feux asservis » sont actuellement à l'étude avec le Centre Routier Départemental

Comme vous avez pu le constater, la plage horaire d'extinction de l'éclairage public la nuit a été étendue depuis le 15 janvier. Les lumières sont désormais éteintes à Cénac à partir de 22 h 30 jusqu'à 6 h du matin, comme les élus l'avaient souhaité à l'unanimité.

S'agissant des travaux d'extension de l'école de la Pimpine, la consultation des entreprises menée par notre architecte, est en cours d'achèvement. Dès l'attribution de tous les lots, le phasage prévu de déroulement des travaux peut s'enclencher. Il en va de même pour les travaux de l'école de musique de la villa Argentina.

La réalisation de tous ces travaux nécessite un gros engagement financier de la part de la commune. Il nous faudra alors recourir à l'emprunt, ce que notre situation nous permet largement

car nous n'avons pas d'emprunt en cours. Cela fera l'objet du conseil municipal avec le vote de notre budget prévisionnel 2023.

En attendant, nous allons délibérer ce soir sur le compte administratif 2022 de notre budget annexe. Le compte de gestion du budget principal n'ayant pas encore été envoyé par la DGFIP à la Commune, nous ne pouvons pas l'approuver ce soir. Par conséquent, le vote du compte administratif du budget principal doit être reporté également.

Comme il est de tradition, je vous propose de poursuivre la désignation du secrétaire de séance par ordre alphabétique. C'est donc au tour de Jean-Pierre BRUGERE d'être secrétaire, s'il n'y a pas d'opposition de votre part.

Demande de retrait de 2 points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal
- Vote du compte administratif 2022 du budget principal

A l'unanimité, le Conseil approuve le retrait de ces 2 points de l'ordre du jour.

I/ Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

II/ Compte de gestion 2022 du budget annexe des locaux commerciaux

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération n°01-2023 est adoptée à l'unanimité

III/ Compte administratif 2022 du budget annexe des locaux commerciaux

Madame le Maire procède à la présentation du compte administratif 2022 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		12 854,55 €	18 212,57 €		18 212,57€	12 854,55 €
Opérations exercice	27 713,39 €	41 834,55 €	33 039,64 €	36 751,46€	60 753,03€	78 586,01 €
Totaux	27 713,39 €	54 689,10 €	51 252,21 €	36 751,46€	78 965,60€	91 440,56 €
Résultat de clôture		26 975,71 €	-14 500,75€			12 474,96€
R à R					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés					0,00 €	12 474,96 €
Résultats Définitifs		26 975,71 €	-14 500,75€			12 474,96€

M. AUBY demande quelle est la durée d'amortissement du bien.
Mme DANEY précise que la durée de l'amortissement est de 25 ans.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
La délibération n°02-2023 est adoptée à l'unanimité

IV/ Affectation du résultat 2022 du budget annexe des locaux commerciaux

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	14 121,16 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	12 854,55 €
Résultat de clôture à affecter	26 975,71 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	3 711,82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-18 212,57 €
Résultat comptable cumulé	-14 500,75 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

Recettes de l'exercice restant à réaliser	0,00 €
Solde des R à R	0,00 €

Besoin réel de financement -14 500,75 €

Excédent réel de financement 0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture des besoins de financement	14 500,75 €	----->R1068
En excédent reporté à la SF	12 474,96 €	----->R002

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
La délibération n°03-2023 est adoptée à l'unanimité

VI/ Demande de subvention DETR 2023

Madame le Maire explique que les travaux de rénovation prévus à la Villa Argentina pour la création d'un pôle culturel sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023, au titre de l'opération 7.2

Ainsi il est proposé au Conseil de solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux en phase APD : 131 800 € HT

Subvention DETR : 35 % soit 46 130 €

TVA : 26 360 €

Cout total : 158 160 €

Autofinancement : 112 030 €

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
La délibération n°03-2023 est adoptée à l'unanimité

VI/ Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Considérant qu'il est possible d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) au budget principal de l'exercice 2022, dans l'attente de l'adoption du budget 2023,

Il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à engager et mandater les crédits suivants :

Intitulé	Affectation	Crédits 2022 votés	Crédits 2023 autorisés
Extension école	2313+21312 op25	42 325,76 €	10 581,44 €
Extension école	4581151021 op25	50 000,00 €	12 500,00 €
Sécurisation Pin Franc	2151 op33	323 177,00 €	80 794,25 €
Équipement école	2188	38 000,00 €	9 500,00 €
TOTAL		453 502,76 €	113 375,69 €

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
La délibération n°04-2023 est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Fait à Cénac, le 6 février 2023
Le Maire,
Catherine VEYSSY



